

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales

NOR : AFSR1703135A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 1^{er} février 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 30 mai 2017 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Régions, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés en fonction du nombre et de la localisation des candidatures enregistrées.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à Paris à partir du 20 novembre 2017.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 9 février 2017.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au 9 mars 2017 à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le serveur du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante :

<https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

– par téléchargement sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>

– par courriel, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 17 heures, à l'adresse électronique suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante, au plus tard le 9 mars 2017, à minuit, le cachet de la poste faisant foi, au ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement (SD1C), examen professionnel SACE 2017, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

La date limite d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles est fixée au 13 octobre 2017, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers, établis en sept exemplaires recto/verso et agrafés, devront obligatoirement être adressés par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : ministère des affaires sociales et de la santé, direction des ressources humaines, bureau du recrutement (SD1C), examen professionnel SACE 2017, 14, avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devront être établis conformément au modèle téléchargeable sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://social-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais de transmission du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est éliminatoire.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr.

La composition du jury sera fixée ultérieurement.